

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 15 décembre 2021**

---

Communication n° 40/12.2021

Objet: indemnités d'assurance suite à l'incendie de la déchèterie du 29 juin 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'incendie de la déchèterie du 29 juin 2020, la Municipalité a activé les assurances concernées par le sinistre, à savoir l'ECA (bâtiments, mobilier, côté jardin/côté cours), AXA (prestations complémentaires à l'ECA) et Helvetia (véhicules).

Comme le sinistre n'était pas total, les négociations ont été longues et assez difficiles, en particulier avec l'ECA. Un accord satisfaisant pour toutes les parties a été trouvé et les dossiers d'assurance sont clos.

En particulier, les indemnités suivantes ont été fixées:

ECA bâtiments (y compris côté jardin/côté cours):	Fr.	3'679'973.00
ECA mobilier:	Fr.	<u>1'201'494.00</u>
Total ECA:	Fr.	4'881'467.00

La facture totale de la construction de la déchèterie en 2011 fut de Fr. 4'754'983.00 (index 117; 2020 index 125).

En sus, nous disposons d'une réserve de Fr. 209'978.00 (ECA) pour des frais liés à l'interruption des services lors de la reconstruction.

AXA:	Fr.	30'446.00
Helvetia		

Les prestations d'Helvetia et d'AXA ont été versées. L'ECA a déjà versé Fr. 340'000.00. Le reste de l'indemnité sera versée par tranches en fonction des factures à payer lors de la reconstructions.

La Municipalité

Saint-Prex, le 15 décembre 2021/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55*